



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langues vivantes étrangères : japonais, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Président

M. Gérald PELOUX
Maître de conférences des universités

Académie de VERSAILLES

Vice-Président

M. Dan FUJIWARA
Maître de conférences des universités

Académie de TOULOUSE

Membres du jury

Mme Chloé ISMAR
Professeure certifiée
M. Stéphane LAMACQ
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
M. Fahn Hans PERREARD
Professeur certifié
Mme Anaïs SEGURA
Professeure agrégée
Mme Nozomi TAKAHASHI
Maîtresse de conférences des universités

Académie de PARIS
Académie d'AIX-MARSEILLE
Académie de VERSAILLES
Académie d'AIX-MARSEILLE
Académie de STRASBOURG

Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines

Mme Corinne SCHITTENHELM
Secrétaire générale adjointe d'académie

Académie de CRETEIL

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 07 mars 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU